

d'être, bien que j'en sois indigne, en disant que le gouvernement avait produit d'une façon peu convenable certains documents qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre. Il a parlé d'un document en particulier, lequel donnait le nombre de ceux dont les noms étaient au bas des diverses pétitions des gens qui avaient reçu leur scrip métis dans le Manitoba. C'est là la question que l'on a demandée en cette Chambre; c'est l'ordre qui a été donné par la Chambre. Un député sous sa responsabilité personnelle, a demandé à cette Chambre d'ordonner que le gouvernement analysât ces diverses pétitions et fît connaître à la Chambre le résultat de cette analyse en donnant le chiffre des pétitionnaires dont le titre sauvage avait été éteint dans le Manitoba.

Va-t-on nous dire, surtout à une époque où l'on dit tant de choses au sujet du prétendu refus du gouvernement de donner au parlement des documents et des renseignements, va-t-on nous dire que le département a commis une faute en faisant précisément ce qu'il avait reçu l'ordre de faire? Parce que les renseignements donnés à cette Chambre en réponse à l'ordre reçu ne répondent pas aux vues de l'honorable monsieur, va-t-on dire que le département a eu tort de les produire?

L'honorable monsieur a aussi parlé du rapport de M. Pearce, rapport que j'ai présenté il y a quelques jours. Je regrette beaucoup que ce rapport n'ait pas été présenté un peu plus tôt, mais il pourrait arriver que cela fût dû au retard apporté à l'impression des annexes par les imprimeurs. Je puis dire à l'honorable monsieur, que loin d'avoir été poussé à produire ces documents par accident, comme il le dit, ou par l'indiscrétion commise par un journal qui aurait publié d'avance certains renseignements contenus dans ce rapport, j'espérais qu'il serait produit au moins trois jours plus tôt, n'eût été les retards occasionnés par l'impression des annexes. Mais l'honorable monsieur dit que c'est un rapport préparé après coup, dans le but d'influencer l'opinion du parlement. Qu'il ait été préparé avant ou après l'événement, tout ce que j'ai à dire, c'est ceci: Il a été préparé par le fonctionnaire qui, sous l'ancien gouvernement et sous le gouvernement actuel, s'est peut-être, plus que tout autre fonctionnaire du département, occupé des affaires qui se sont passées dans le district de la Saskatchewan, et en conséquence, c'était le fonctionnaire qui pouvait le mieux obtenir les renseignements que je désirais avoir, renseignements que cette Chambre aussi devrait être bien aise d'obtenir, vu toutes les demandes qui ont été faites à ce sujet. Si ce rapport ne répond pas aux vues des honorables messieurs de la gauche, ce n'est certainement pas ma faute; c'est leur malheur. Plus ils constateront les faits réels, quels que soient les moyens qu'ils emploient pour cela, en envoyant des émissaires faire des recherches dans le pays, ou de toute autre manière—moins ils trouveront que le soulèvement du printemps dernier a été causé par la conduite peu convenable ou la négligence du gouvernement actuel.

L'honorable monsieur s'est borné, en grande partie, dans son discours, à traiter la question des réclamations des métis, la question de l'extinction du titre de sauvage; il a agi ainsi, bien qu'il ait cité pétitions sur pétitions et qu'il ait fait remarquer que l'extinction du titre sauvage n'a pas été une des principales causes des plaintes faites dans ces pétitions. Si la Chambre veut me le permettre, je me propose de traiter toute la question des griefs de ces habitants des territoires du Nord-Ouest et d'expliquer comme je crois pouvoir le faire—que—bien que, dans la nature même des choses, il ait pu y avoir, comme il y en a eu indubitablement, des motifs de plaintes si l'on considère le sentiment, tout colon qui va dans un nouveau pays, et, spécialement, tout métis, tout vieux colon qui se trouve privé de la chasse, ses moyens ordinaires d'existence, est presque certain d'éprouver—je me propose d'expliquer, dis-je, qu'en ce qui concernait le département et en ce qui concernait la façon de traiter les questions qui regardaient les métis; on n'a rien

fait dont un peuple raisonnable ait pu se plaindre. Et, sous ce rapport, je suis parfaitement convaincu que la population du pays déclarera que le gouvernement est innocent de ce dont l'accusent les honorables messieurs de la gauche. Cette question des réclamations des métis n'était pas une question tout à fait nouvelle. Les honorables messieurs de la gauche, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ont dû s'en occuper. Et si je parle de ce qu'ils ont fait sous ce rapport, je désire dire, avant d'aller plus loin, que je ne le fais pas dans le but de justifier, ni même de pallier des négligences dont le gouvernement actuel a pu se rendre coupable, mais je le fais dans le simple but de démontrer que les difficultés que l'on a éprouvées au sujet de cette question, dans les territoires du Nord-Ouest, ont été telles, qu'elles ont provoqué des plaintes lorsque les honorables messieurs de la gauche étaient au pouvoir; elles ont été telles, qu'ils ne se sont pas occupés de cette question plus promptement que l'ont fait les honorables messieurs qui sont aujourd'hui sur les bancs du trésor.

D'abord, nous savons bien ce qui a fait que cette question des derniers troubles du Nord-Ouest, laquelle a fait naître ces questions en parlement, n'était pas, après tout, une question nouvelle; nous savons bien que Louis Riel n'a pas, pour la première fois, l'année dernière, tenté de susciter des embarras au Nord-Ouest. Nous savons, d'après le renseignement donné par Pied-de-Corbeau au correspondant du *Mail* qui s'est rendu dans cette partie du pays le printemps dernier, nous savons tous, dis-je, qu'il y a longtemps; il y a quelques années, Riel a tenté de porter les sauvages à la révolte parce que, comme il le disait, le gouvernement ne l'avait pas traité convenablement. Et nous savons que plus tard, d'après un énoncé fait par M. Devoy, dans une entrevue qu'il eut avec un correspondant du *Sun*, de New-York, si je ne me trompe pas, Riel a tenté, non seulement de porter les sauvages à la révolte, mais aussi de se créer des sympathies parmi les féméens des Etats-Unis dans le but, si possible, de les joindre à lui pour reconquérir les territoires du Nord-Ouest. Dans cette entrevue, M. Devoy déclare que Riel a décrit les fraudes et les tricheries des escroqueurs de terres. Rappelez-vous que cette conversation a eu lieu en 1878, certainement pas à l'époque où ce gouvernement était de quelque manière responsable de ce qui se passait. Voici le compte-rendu de l'entrevue:

Il décrit les fraudes et les tricheries des escroqueurs de terres qui sont protégés dans leur infâme métier par de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, lesquels sont liés avec eux et bénéficient de leurs vols de terres appartenant aux métis. Il dit que toute l'administration et le système d'administration des terres au Nord-Ouest sont pourris jusqu'au cœur. La haine que leur portaient les gens qui les pillaient a rendu plus intense les griefs des métis. Un profond mécontentement, prétend-il, règne parmi toute la population métisse du Manitoba; et des territoires du Nord-Ouest, et, dans cet état de choses, elle a de fortes sympathies de la part de toute la population française.

Et ainsi de suite. Il y a aussi un certain nombre d'autres énoncés faits à cette époque par Louis Riel à M. Devoy; tous ces énoncés signalent le fait qu'alors, en 1878, quand ce gouvernement n'était en aucune façon responsable de ce qui se passait, Riel se plaignait, tout comme il s'est plaint dans la suite, de la conduite tenue par le gouvernement en ce qui se rattache à l'administration des affaires dans les territoires du Nord-Ouest. Or, ces plaintes étaient plus fondées à cette époque? Il est bien connu que des pétitions et des lettres furent envoyées au gouvernement d'alors demandant le règlement des réclamations relatives aux terres et l'extinction du titre sauvage. M. Ryan et M. Machar avaient été chargés de régler ces questions dans la province du Manitoba, et n'eût été l'intervention des honorables messieurs de la gauche, elles auraient été réglées longtemps avant cette époque au moyen des mesures adoptées par leurs prédécesseurs, lorsqu'ils étaient, encore au pouvoir, dans le but de régler ces réclamations relatives aux terres. Il leur fut donné de constater, une fois arrivés au pouvoir, que ces questions excitaient alors quelque intérêt au Nord-Ouest, car, dans le compte-rendu d'une assemblée publique,